



Note de position Mitraillette frica(n)delle

Note sur la régionalisation de la Belgique

Votée le 29.06.2022 à Liège

Comment se fait-il que la régionalisation, souvent refoulée du côté francophone, revienne sur le devant de la scène avec, dans le rang de ses soutiens, des figures politiques wallonnes qui s'accordent avec des nationalistes flamand·e·s ? **Alors que les majorités francophones ont longtemps défendu une Belgique forte de son union, pour avancer ensemble vers davantage de progrès social, voilà que les cadres de différents mouvements défendent maintenant une régionalisation basée sur la division du pays, berceau d'inégalités sociales.** Il faut voir ici une réussite dans la stratégie des nationalistes flamand·e·s qui, sans perdre leur ADN indépendantiste, décident d'étaler leur projet de scission de la Belgique en passant par l'étape plus acceptable de la régionalisation. Il ne faut pas se voiler la face et penser que les partisan·e·s de la fin de notre pays ont changé leurs convictions profondes, mais il faut reconnaître leur prise de pouvoir dans les discussions politiques du pays qui a pour conséquence une volonté des autres partis de se rapprocher de ce discours, motivés par des ambitions politiques à peine cachées.

Il est essentiel que nous, citoyen·ne·s de l'ensemble du pays, défendions nos principes et nos valeurs. Les atteintes d'un tel projet de division sur certains fondements de notre démocratie, telle que la sécurité sociale, ne doivent pas être cachées par les considérations politiques des partis qui ont pourtant participé aux développements d'outils essentiels pour garantir l'égalité et l'unité.

N'attendons pas qu'il soit trop tard, il faut nous mobiliser pour garantir un avenir commun, juste et égalitaire. Quel avenir voulons-nous pour la Belgique ? Prenons position dès maintenant, car 2024, c'est déjà demain.

I. ORGANISATION ACTUELLE DE L'ÉTAT BELGE

La Belgique est un état fédéral composé de plusieurs autorités dotées de leurs propres gouvernements et parlements, ces autorités sont appelées entités fédérées.

Actuellement, la Belgique se divise en 3 principaux niveaux de pouvoir : le fédéral, le communautaire et le régional. Chacun possède un portefeuille de compétences qui lui est propre, et les normes qu'ils adoptent ont la même force, c'est ce qu'on appelle l'équipollence des normes. En cas de désaccord entre des entités relatif à l'exercice de leurs compétences, il revient à la Cour constitutionnelle de régler le conflit.

a. Le niveau fédéral

Le niveau fédéral est doté d'un gouvernement composé de 21 ministres et secrétaires d'État¹, et d'un parlement composé de 150 député·e·s élu·e·s par suffrage universel (62 francophones et 82 néerlandophones²). Notons également l'existence du Sénat composé de 60 sénateur·trice·s : 50 désigné·e·s par les régions et communautés et 10 coopté·e·s selon les résultats des élections³.

Le gouvernement fédéral exerce les compétences dites "régaliennes" tel que la défense, la politique intérieure, la santé, etc. Actuellement, les compétences exercées par le gouvernement fédéral⁴ sont les suivantes :

- Justice
- Fiscalité (plus de 90 % de la fiscalité)
- Défense nationale
- Droit civil
- Immigration
- Union économique et monétaire
- Recherche scientifique (surtout aérospatiale)
- Télécommunications
- Transport (SNCB, aériens..., excepté bus, tram, métro)
- Énergie
- Commerce international
- Police
- Politique étrangère
- Aide au tiers-monde
- Relations avec l'Union européenne
- Financement (pour 90 %) des régions et communautés
- Pensions
- Santé publique
- Travail et allocations de chômage
- Allocations pour invalidité
- Allocations pour orphelins, veufs et veuves.

¹ Composition et répartition des compétences du gouvernement fédéral | Belgium.be, [sans date]. *Belgium.be* [en ligne]. [Consulté le 8 juin 2022]. Disponible à l'adresse :

https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/autorites_federales/gouvernement_federal/composition_gouvernement

² La Chambre des représentants de Belgique, [sans date]. [en ligne]. [Consulté le 8 juin 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/publications/reglement&language=fr&story=reglement.xml&lang=fr>

³ Sénat de Belgique, [sans date]. [en ligne]. [Consulté le 8 juin 2022]. Disponible à l'adresse :

https://www.senate.be/www/?Mlval=index_senate&MENUID=11000&LANG=fr

⁴ Répartition des compétences dans la Belgique fédérale, 2021. Wikipédia [en ligne]. [Consulté le 8 juin 2022]. Disponible à l'adresse :

https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=R%C3%A9partition_des_comp%C3%A9tences_dans_la_Belgique_f%C3%A9d%C3%A9rale&oldid=185067936

- etc.

b. Les régions

La Belgique se divise en 3 régions : la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. **Elles exercent les compétences suivantes selon une limite territoriale⁵ :**

- Aménagement du territoire
- Environnement et politique de l'eau
- Rénovation rurale et conservation de la nature
- Logement
- Transport (tram, métro, bus)
- Agriculture
- Économie
- Politique de l'énergie
- Pouvoirs subordonnés (cultes et communes)
- Politique de l'emploi
- Travaux publics et transport
- Bien-être des animaux
- Sécurité routière
- Tutelle des provinces, des intercommunalités et des communes

c. Les communautés

Il y en a en Belgique, la communauté flamande, la communauté française (appelée Fédération Wallonie-Bruxelles) et la communauté germanophone. Sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, les compétences des communautés sont exercées par la Cocof, la VGC et la Cocom. Ces trois structures gèrent les matières dites personnalisables et bi personnalisables.

Les compétences des communautés sont liées aux personnes⁶ selon un régime linguistique:

- Matières culturelles
 - Patrimoine
 - Jeunesse
 - Sports

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

- Formation
- Médias
- Enseignement
- Coopération entre les communautés, ainsi que la coopération internationale
- Matières personnalisables
 - Politique de santé
 - Aide aux personnes
- Emploi des langues
- Recherche scientifique
- Coopération au développement

C'est le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui exerce la compétence de l'enseignement supérieur.

II. 6^{ÈME} RÉFORME DE L'ÉTAT ET RÉFORMES ANTÉRIEURES

Entre 1970 et 2011, il y a eu six réformes de l'État. Avant, il n'y avait qu'un seul gouvernement qui exerçait les différentes compétences.

En 1970, la première réforme de l'état institue les communautés. Dans un premier temps, leur sont transférées les compétences culturelles puis celles de l'enseignement et enfin, celles des matières personnalisables. Elles naissent d'un ressentiment du côté flamand de discrimination linguistique depuis l'unification de la Belgique : les ouvrier·ère·s flamand·e·s parlaient néerlandais alors que la bourgeoisie flamande parlait français. C'est cette bourgeoisie qui a longtemps accédé aux pouvoirs et a mis en place un climat de méfiance toujours plus grand envers les francophones. Les Flamand·e·s veulent alors assurer leur autonomie linguistique et la place de leur langue dans l'enseignement.

En 1980, les régions sont créées cette fois-ci sous la pression des partis wallons qui font part d'une volonté d'autonomie financière. Leur sont transférées les compétences liées au territoire.

En 1989, le législateur crée la Région de Bruxelles-Capitale qui faisait l'objet de négociation entre Flamands et Wallon·ne·s, les premier·ère·s voulant un partage de Bruxelles et les second·e·s préférant la création d'une région autonome.

En 2001, de nouvelles compétences sont transférées aux communautés et régions dont les compétences résiduelles relatives à l'agriculture, l'organisation et le contrôle sur les communes et provinces, et le commerce extérieur⁷.

La dernière réforme (2011) a profondément touché au concept de sécurité sociale. Né en 1944, son but est de permettre à tou·te·s les citoyen·ne·s de vivre dignement, peu importe leur situation socio-économique. **On estime que sans la sécurité sociale, le taux de pauvreté en Belgique atteindrait 43,1% de la population contre 15,5% actuellement⁸.** Les compétences liées à la sécurité sociale étaient initialement exercées par l'état fédéral. En 2011, la 6^{ème} réforme transfère pour la première fois des compétences qui touchent à la sécurité sociale : l'exercice de la gestion des allocations familiales revient aux Communautés, qui vont les transférer aux régions, faute de moyen pour les mettre en oeuvre. 15% du budget de la sécurité sociale est alors transféré aux régions.

Cette réforme scinde également les soins de santé belges. En effet, les compétences liées aux soins dans les maisons de repos, les soins de jour et de repos reviennent aux communautés (ce qui représente 15% du budget de l'INAMI). Le système de financement des régions change également. Avec la 6^{ème} réforme de l'état, 25% de l'impôt sur les personnes physiques revient aux régions.

Notons que cette réforme pose encore controverse sur certains sujets qui, 10 ans après, ne sont toujours pas réglés par manque de consensus. C'est le cas de ce qu'on appelle les "MAF" dits montants à facturer (plafonds de dépense en soins de santé).

III. CONTEXTE ET ENJEUX POLITIQUES ACTUELS

Une Belgique totalement divisée ?

La crise sanitaire a démontré les limites de la division de notre pays. Pendant cette crise, ce sont 3 niveaux de pouvoirs ainsi que 9 ministres de la santé qui ont dû se concerter dans le cadre de la gestion de la situation. **Cette division de notre système de santé nous a privés d'une politique claire et globale de la gestion de la crise sanitaire, il est temps de simplifier nos institutions et d'unir la gestion de ces problématiques essentielles au bien-être des citoyen·ne·s.**

⁷ Belgique: histoire et conséquences linguistiques, [sans date]. [en ligne]. [Consulté le 8 juin 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiqueetat_histoire.htm#11_La_partition_territoriale_des_langues_de_1970_

⁸ <https://www.socialsecurity.be/citizen/fr/a-propos-de-la-securite-sociale/la-securite-sociale-en-belgique/lutte-contre-la-pauvrete>

Aujourd’hui, certain·e·s, à l’instar de l’Institut Jules Destrée, propose une Belgique à quatre états fédérés⁹ qui auraient dans leurs compétences la justice. Cette nouvelle division, s’attaquant directement à une branche du pouvoir affaiblirait encore plus ce dernier déjà très ébranlé par un sous-financement massif depuis ces dernières années¹⁰.

De manière générale, chaque réforme de l’état suit une crise politique, la dernière en date étant la crise de 2011 où nous sommes restés 541 jours sans gouvernement¹¹. Ce record dans la politique moderne s’est suivi d’une réforme nous divisant encore plus, et s’attaquant aux fondamentaux de l’union belge. Déjà à l’époque, on entendait parler de scission de la Belgique portée par les nationalistes flamand·e·s. Il ne faut pas s’y tromper, la scission n’a pas été abandonnée, il a juste été décidé de l’activer par des étapes plus acceptables.

C’est ainsi qu’actuellement, on entend des défenseur·euse·s d’un nationalisme flamand parler de confédéralisme¹², système d’union de plusieurs états indépendants sur certaines compétences qu’ils partagent¹³. En général, le but de ce système est de préparer une potentielle mise en place d’un état fédéral. **Dans le cas de la Belgique, la logique est inverse : le confédéralisme consisterait surtout en l’autonomisation des régions, et à terme la séparation du pays.**

L’argument en faveur de la scission de l’état fédéral qui revient souvent est celui des coûts liés à la multiplication des institutions, administrations et cabinets ministériels. Cet argument est fallacieux. En effet, une scission du pays entrainerait au contraire une augmentation des dépenses par la multiplication encore plus importante des administrations et cabinets ministériels, là où une structure d’état unitaire permet de fortes économies d’échelle.

Plusieurs modèles sont avancés par ceux qui souhaitent la scission :

- Une Belgique en “2+2” : avec 2 grandes régions (Wallonne et Flamande), ces dernières cogèreraient la région bruxelloise et germanophone ;
- Une Belgique à 4 régions : avec 4 régions bien distinctes, autonomes et égales ;

⁹ COPPI, David, 2022. Fini les Régions? Pour une Belgique fondée sur « quatre Etats».... Le Soir [en ligne]. 13 juin 2022. [Consulté le 14 juin 2022]. Disponible à l’adresse : <https://www.lesoir.be/448095/article/2022-06-13/fini-les-regions-pour-une-belgique-fondée-sur-quatre-etats>

¹⁰ BELGA, 2022. La Justice sonne l’alarme sur son sous-financement. moustique.be [en ligne]. 18 mai 2022. [Consulté le 14 juin 2022]. Disponible à l’adresse : <https://www.moustique.be/actu/belgique/2022/05/18/la-justice-sonne-lalarme-sur-son-sous-financement-238151>

¹¹ La Belgique, 18 mois de crise politique, 2011. LEFIGARO [en ligne]. [Consulté le 8 juin 2022], Disponible à l’adresse : <https://www.lefigaro.fr/international/2011/12/01/01003-20111201ARTFIG00822-la-belgique-18-mois-de-crise-politique.php>

¹² DELPIERRE, Alisson, 2019. Que signifie le confédéralisme exigé par la N-VA ? RTBF [en ligne]. 14 janvier 2019. [Consulté le 8 juin 2022]. Disponible à l’adresse : [Que signifie le confédéralisme exigé par la N-VA? - rtbf.be](https://www.rtbf.be/actualites/que-signifie-le-confederalisme-exige-par-la-n-va?_lang=fr)

¹³ Confédéralisme - 3 définitions - Encyclopédie.fr, [sans date]. [en ligne]. [Consulté le 8 juin 2022]. Disponible à l’adresse : <https://www.encyclopedie.fr/definition/conf%C3%A9d%C3%A9ralisme>

- Une Belgique en 4 états fédérés : très semblable au système à 4 régions sauf qu'on transférerait également la justice aux "états" et que ces derniers auraient chacun leur propre constitution.

La problématique de ces propositions, en plus de diviser tout notre système de solidarité, réside également dans la disparition des communautés.

Depuis toujours, Bruxelles est au cœur des débats politiques en Belgique, principalement car elle joue plusieurs rôles : elle est avant tout la capitale nationale mais aussi la capitale de l'Europe et la capitale de la Flandre. Les enjeux de ces dernières années tournent autour de ce point. La Flandre ne veut pas lâcher sa capitale et la Wallonie ne veut pas lâcher Bruxelles principalement habitée par des francophones. En effet, on estime qu'à Bruxelles, plus de 4 personnes sur 5 parlent français¹⁴. Il y a donc un réel enjeu territorial pour les Flamand·e·s et un réel enjeu linguistique pour les francophones.

Cependant, Bruxelles connaît une position précaire au niveau de son budget. En effet, même si le PIB de Bruxelles semble attractif, elle possède la population la plus pauvre des 3 régions de Belgique¹⁵ car beaucoup de ses travailleur·euse·s n'y résident pas. Les budgets de Bruxelles sont de plus en plus compliqués à tenir et cela ne s'arrangera pas avec une régionalisation qui isolera encore davantage la capitale. Le 3 juin dernier, le ministre bruxellois des Finances alertait sur la situation précaire des allocations familiales à Bruxelles¹⁶, héritage de la 6^{ème} réforme de l'état alors que des milliers de familles comptent sur cette aide sociale essentielle.

Disparition des communautés, quel enseignement supérieur ?

Dès 1970, c'est dans un souci de maintenir un enseignement flamand que sont créées les communautés. Tout notre système d'enseignement actuel est donc basé sur les différences linguistiques, c'est pour cela que le domaine de l'enseignement supérieur francophone s'étend à la fois en Wallonie et à Bruxelles. **La disparition des communautés créerait une séparation entre les étudiant·e·s francophones wallon·ne·s et les étudiant·e·s francophones bruxellois·e·s.** Cette séparation aurait comme conséquence, dans un avenir proche, de créer de profondes inégalités entre les étudiant·e·s, créant un enseignement disparate avec des traitements et des moyens différents qu'ils étudient à Bruxelles ou en Wallonie.

¹⁴ 91,8% de francophones à Bruxelles ? Pourquoi ce chiffre doit être nuancé, 2020. BX1 [en ligne]. [Consulté le 8 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bx1.be/dossiers/dossiers-redaction/918-defrancophones-a-bruxelles-pourquoi-ce-chiffre-doit-etre-nuance/>

¹⁵ Patrick Lebrun et Laurent Pirnay, 2022. La Wallonie à l'heure des choix - La revue politique [en ligne]. Mars 2022. [Consulté le 8 juin 2022].

¹⁶ THOMAS, Julien, 2022. Allocations familiales: le système est en danger à Bruxelles. Le Soir [en ligne]. 3 juin 2022. [Consulté le 8 juin 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lesoir.be/446110/article/2022-06-03/allocations-familiales-le-systeme-est-en-danger-bruxelles>

Alors que pour les régionalistes, le besoin de transférer la plupart des compétences fédérales aux régions semble évident, le cas de la communauté française est resté très longtemps sans consensus. Cependant, de plus en plus d'acteur·trice·s politiques se positionnent en faveur de la disparition des communautés. En effet, en mars dernier, Pierre-Yves Dermagne, Vice-premier ministre PS et ministre de l'Économie et du Travail déplorait, en parlant des régions, "leur faiblesse structurelle d'un projet privé du levier de l'enseignement et du souffle de la culture."¹⁷

Le projet de régionaliser l'enseignement supérieur représente un risque important de dénaturation de ses missions, parce qu'il rapproche encore un peu plus l'enseignement des intérêts économiques régionaux. En effet, les régions sont en charge des politiques économiques et d'emploi, lesquelles ne devraient pas influencer les politiques en matière d'enseignement, celui-ci devant viser la formation de citoyen·ne·s critiques indépendamment des besoins économiques régionaux.

Le réel problème est celui du financement. Celui des communautés est précaire puisqu'elles sont dépendantes des dotations du gouvernement fédéral¹⁸. **Déjà en 1995, la Fédération des Étudiant·e·s Francophones se positionnait en faveur d'un refinancement global de la Communauté française pour pouvoir mener à bien l'ensemble de ses missions.**

Notons également qu'un autre enjeu est réglé au niveau communautaire : la représentation étudiante. Initialement, le mouvement étudiant était global et uni. Le transfert des compétences a eu pour effet naturel la division du mouvement entre flamand·e·s et francophones. Une régionalisation risquerait d'encore plus diviser ce mouvement, en séparant Wallon·ne·s et Bruxellois·es, alors confronté·e·s à des enjeux et problématiques différentes qui forment pourtant un groupe uni capable de se battre contre des problématiques communes. **Actuellement, la structure communautaire nous permet de créer un rapport de force de plus de 220.000 étudiant·e·s. Celui-ci se retrouverait radicalement réduit dans le cadre d'une scission entre francophones wallon·ne·s et francophones bruxellois·es.** Il ne faut, en aucun cas, laisser les politiques de notre pays diviser notre mouvement à travers des systèmes qui ont démontré leur incapacité à résoudre les problèmes liés à la complexité culturelle et linguistique de notre pays.

De manière plus générale, la représentation syndicale souffrirait également d'une régionalisation du pays. La Belgique profite de cette forte présence syndicale, où une partie importante de la population s'appuie sur cette représentation pour obtenir des acquis sociaux

¹⁷ Pierre-Yves Dermagne, Le sens de l'histoire est une question de volonté. La Wallonie à l'heure des choix, mars 2022.

¹⁸ Note de position de la FEF sur le refinancement de l'enseignement supérieur et de la Communauté française, dite "note Arlequin", votée par le Conseil fédéral le 5 octobre 1995 et amendée le 30 mars 1999 <https://fef.be/wp-content/uploads/2016/01/POS3.19990330.pdf>

et améliorer les conditions de vie de manière non négligeable. La crise du coronavirus a encore démontré la nécessité de telles organisations pour défendre les travailleur·euse·s¹⁹. Il est essentiel de garder cette force de concertation et de revendication, sans la diviser davantage.

IV. CONCLUSION

La Belgique de ces 50 dernières années s’est vue de plus en plus fracturée, et des compétences qui semblaient indivisibles – puisque censées être accessibles à tou·te·s – comme la sécurité sociale et les soins de santé, ont pourtant été scindées.

La dernière réforme de l’état s’est, en effet, attaquée aux fondamentaux de notre pays jusqu’à les rendre inégalitaires : les citoyen·ne·s belges ne sont plus traité·e·s de la même manière, en fonction de leur territoire ou de leur langue. Les fondamentaux d’un pays fort et solidaire passent par une égalité pour tou·te·s qu’il s’agisse des soins de santé, de la sécurité sociale, du droit du travail... Il n’y a qu’en redonnant à l’état fédéral ses compétences à part entière que nous pourrions assurer à chaque Belge d’être égal·e à son/sa voisin·e.

Notons, par ailleurs, l’impact concret sur le/la citoyen·ne de la complexification de la structure de l’état (qualifiée de “lasagne institutionnelle”) : celui de ne plus comprendre le mode de fonctionnement de notre pays. Exemple parlant, singulièrement pour les étudiant·e·s, celui de l’aide sociale : entre le CPAS – dont la matière est légiférée au niveau fédéral mais implémentée par le niveau communal – , les aides régionales en matière de logement et de transport et les allocations d’études qui sont du ressort du niveau communautaire, le/la citoyen·ne ne sait plus vers qui se tourner.

Sous prétexte de rendre plus efficient notre système, nous n’avons fait que subdiviser ce qui nous unissait sans même se demander ce qui fonctionne vraiment. En effet, en 6 réformes de l’état, nous avons hérité d’un système de santé fragile, avec une multitude de dirigeant·e·s à sa tête, incapables de travailler ensemble, des gouvernements qui se renvoient la patate chaude dès qu’un sujet touche de multiples compétences, leur évitant ainsi de se positionner. Tout cela dans un système belge qui, sous prétexte de se rapprocher du/de la citoyen·ne, est de plus en plus incompréhensible et déconnecté de ce dernier.

Pour ce qui est de l’enseignement supérieur, sa régionalisation engendrerait des solutions budgétaires difficiles à trouver, et des inégalités de traitement impossibles à éviter entre étudiant·e·s francophones wallon·e·s et étudiant·e·s francophones bruxellois·e·s, malmené·e·s par des acteur·trice·s et partis politiques jamais d’accord sur la manière de faire.

¹⁹ <https://www.moustique.be/actu/2020/03/27/explosion-des-affiliations-syndicales-182965>

Il faut maintenir une uniformité d'enseignement pour les étudiant·e·s francophones, et cela ne peut se faire dans un système de régionalisation divisant ces derniers.

Cependant, maintenir les communautés dans leur état actuel ne suffit pas. Il faut refinancer de façon massive ces dernières pour leur permettre de répondre directement à leurs missions et améliorer considérablement les domaines qui dépendent d'elles, dont l'enseignement supérieur. Comme déjà mentionné plus haut, il a été avancé qu'un projet sans la culture et l'enseignement n'est pas un projet viable. En effet, ce sont ces compétences qui permettent à un pays de faire réfléchir leurs citoyen·ne·s sur la société et qui permettent à cette dernière de grandir et évoluer. **Dans cette idée plus globale, au lieu d'enfermer ces compétences au sein des régions, il semble normal de les laisser rayonner au sein des communautés dans une Belgique globale qui mélange et partage la culture, l'enseignement mais aussi la jeunesse à travers nos régions, à travers nos frontières.**

V. POSITIONS

En conséquence, la Fédération des Étudiant·e·s Francophone revendique :

- Le maintien d'un niveau de pouvoir fédéral fort et la refédéralisation de l'ensemble des matières touchant à la sécurité sociale et aux soins de santé, celui-ci n'empêchant pas une capacité d'opérationnalisation en lien avec les réalités des citoyen·ne·s ;
- Le maintien des communautés et de leurs compétences propres liées à l'enseignement et la culture ;
- Le refinancement global et structurel de la communauté française ;
- La solidarité entre tou·te·s les citoyen·ne·s belges, à travers une Belgique unie et forte de **sa multiculturalité qui fait d'elle un pays ouvert au monde.**